

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES UKRAINIENS EN TROIS ÉTAPES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



I. PROCÉDURE D'IMMIGRATION

Direction de l'immigration
et ministère de la Santé

formulaire à remplir : <http://edulink.lu/8itk>
et à envoyer à immigration.desk@mae.etat.lu



II. ORIENTATION SCOLAIRE

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la scolarisation
des enfants étrangers
(SECAM)

Hotline English +352 247-76 570
Ukrainien +352 247-76 976

38, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg
secretariat.secam@men.lu
Lundi à vendredi :
08h00 – 12h00, 13h00 – 17h00

Info en anglais et ukrainien sous
<http://edulink.lu/ug1a>



III. SCOLARISATION

Préscolaire

système régulier - cycle 1
de l'enseignement fondamental

Autres élèves

- **scolarisation privilégiée**,
à langue véhiculaire anglaise :
 - classes d'accueil des écoles internationales publiques
 - classes d'accueil du programme britannique A-levels
- **scolarisation optionnelle**
 - cours d'accueil du système régulier – langue véhiculaire DE ou FR

Structures d'éducation et d'accueil
accueil dans la mesure du possible

Obtention du statut de
« bénéficiaire de
protection temporaire »

